

SESSION 2013

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
TROISIÈME CONCOURS
ET CAFEP CORRESPONDANTS**

Section : DOCUMENTATION

**COMPOSITION À PARTIR D'UN TEXTE ET PORTANT SUR UN
SUJET RELEVANT DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

En prenant appui sur le texte de Bertrand Calenge, vous exposez votre réflexion sur la définition d'une éthique du documentaliste.

Dans un précédent billet, je m'interrogeais sur les valeurs symboliques attribuées au bibliothécaire par la vox *populi*.[...] et je me suis amusé à vouloir caractériser ces valeurs en 10 items maximum, pouvant être chacun résumé en une phrase lapidaire. Enfin, comme ces valeurs sont en même temps des exigences, je les ai tournées à l'impératif. Et je suis arrivé, au terme de mon petit jeu, à composer ce "**décatalogue du bibliothécaire**"

- **1 – Tu voudras identifier les besoins de connaissance dans ta communauté** : le travail bibliothécaire n'est jamais disjoint de ses publics. Qu'on exerce dans une bibliothèque de recherche ou dans une bibliothèque publique, ce sont les moyens cognitifs de nos utilisateurs qui guident nos travaux.
- **2 – Tu vérifieras l'authenticité des savoirs que tu proposes** : le bibliothécaire présente cette différence absolue d'avec Internet qu'il source ses informations, en signale les variations et les détournements, en décrit et respecte la singularité.
- **3 – Tu garantiras la mémoire de ta communauté en son actualité** : être bibliothécaire est nécessairement conserver la trace, pour assurer un lien dynamique entre l'hier et le maintenant, faire dialoguer les publics d'aujourd'hui avec les citoyens d'hier comme proposer la parole d'hier à ses contemporains.
- **4 - Tu structureras et organiseras les savoirs** : un document (matériel ou numérique) n'est pas une donnée achevée pour le bibliothécaire. Il doit en engager une structuration qui le rendra apte à la dissémination, au regroupement, à l'identification.
- **5 – Tu proposeras tous les savoirs sans en restreindre aucun de ta propre initiative** : qu'un écrit jugé révoltant se présente, il conviendra de le mettre en débat et en confrontation sans l'exclure, les textes proscrits au plus haut niveau par l'autorité collective devant faire l'objet d'une communication particulière.
- **6 – Tu feras dialoguer ces savoirs par leur mise en relation critique** : un bibliothécaire est un créateur de liens hypertextuels. Tout savoir mérite d'être confronté à d'autres par le jeu de dispositions diverses, que ce soit à travers leur apparemment physique, leur organisation en bibliographies, leur confrontation *in vivo* dans des débats,...
- **7 – Tu seras médiateur des connaissances en respectant l'individualité des besoins de chacun** : être bibliothécaire n'est pas amasser un trésor de savoirs organisés, c'est transmettre. Mais transmettre n'est pas prescrire : le bibliothécaire construit sa proposition de transmission dans le respect de la priorité cognitive de son interlocuteur.
- **8 – Tu favoriseras le partage des connaissances** : si le bibliothécaire doit être un créateur de liens hypertextuels entre les savoirs, il doit aussi transcrire cette compétence interconnective auprès des

publics qu'il sert. Le savoir n'est rien sans ceux qui l'amplifient en se la partageant, car le bibliothécaire tire sa légitimité de la commensalité.

- **9 – Tu engageras ta compétence et ta responsabilité dans les entreprises collectives poursuivant ces objectifs** : le bibliothécaire n'est ontologiquement jamais seul, il s'inscrit dans des organisations et des réseaux qui poursuivent collectivement des projets de partage des savoirs, au sein desquels il peut trouver une place active facilitant l'exercice de ses valeurs : au premier chef les autres acteurs de l'entreprise bibliothèque au sein de laquelle il exerce ses talents et dans laquelle il joue une partition coordonnée, et aussi moult associations, consortiums, enseignants et partenaires divers.
- **10 – Tu veilleras à être toujours curieux des tensions qui agitent la société, et curieux des savoirs d'hier, des savoirs d'aujourd'hui, des projections de l'imaginaire** : brassant conjointement le service à une population et une foultitude de savoirs, le bibliothécaire doit garder éveillée la première qualité qui lui sera demandée, une curiosité active et vivante, et universelle. Pour paraphraser Téréncé : *"comme bibliothécaire, rien d'humain ne m'est étranger"*.

Ces valeurs pourraient être qualifiées de compétences en d'autres circonstances. Mais il me semble que ces exigences relèvent d'une autre dimension, toutes et ensemble indissociables de la définition d'une éthique du bibliothécaire, même si l'alchimie de leur combinaison revêt des manifestations très diverses dans l'exercice professionnel.

[...]

« Valeurs du bibliothécaire (addendum) : un décalogue ? »

Bertrand Calenge. In Bertrand Calenge : carnet de notes. Lundi 16 avril 2012

<http://bccn.wordpress.com/2012/04/16/valeurs-du-bibliothecaire-addendum-un-decalogue/>